

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 31 décembre 2019

1. CONVENTION FFR-LNR

L'ordre du jour unique de la réunion du Comité Directeur est - conformément au mandat confié par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 – de se prononcer sur l'aménagement de la Convention FFR-LNR permettant la mise en application lors du Tournoi des 6 Nations 2020 du nouveau cadre de fonctionnement du XV de France.

Le Comité Directeur a adopté à l'unanimité l'accord cadre entre la FFR et la LNR qui modifie l'annexe sportive (annexe 1) et l'annexe financière (annexe 2) de la Convention FFR-LNR pour le Tournoi des 6 Nations 2020. Les modifications ainsi apportées sont d'application immédiate.

Cet accord est joint en annexe aux présentes.